

RA

SB

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM :

Bisquay

PRÉNOMS :

Joseph Emile Louis Marie

Pseudos :

Date et lieu de naissance :

22 janvier 1917 à Querrien (Finistère)

AVIS de la Commission Départementale

{ favorable }  
{ défavorable }

le 24 MARS 1958

AVIS de la Commission Nationale ....

{ favorable }  
{ défavorable }

le

DÉCISION

{ attribution }  
{ rejet }

le 16 AVR 1959

carte n° 142879

11 JUIN 1959

OFFICE DÉPARTEMENTAL de  
No 9234  
MINISTÈRE

Catégorie

No 91221  
OFFICE NATIONAL

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX ANCIENS COMBATTANTS

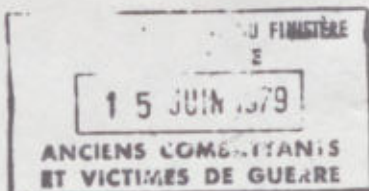
\*  
OFFICE NATIONAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
Hôtel National des Invalides  
75700 PARIS

\*  
Bureau A.3.  
Combattants Volontaires  
de la Résistance

\* R29361

Résistance ( Métropolitaine  
) ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

SC/CMO



PARIS, le

- 7 JUN 1979

Le Préfet, Directeur Général de l'Office National  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

à

Monsieur le Préfet du FINISTERE

à

QUIMPER

( Service départemental de l'Office National des  
Anciens Combattants et Victimes de Guerre )



OBJET: Demande d'attestation de durée des services dans la Résistance.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la suite de  
l'examen par la Commission Nationale, du dossier de:

- Monsieur Joseph BISQUAY

domicilié: 5, rue de Kerlideo  
QUIMPERLE

la durée des services dans la Résistance a été déterminée conformément  
à l'attestation ci-jointe.

Egalement ci-annexé, en retour, le dossier de demande de  
Carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

COORDINATION

Courrier - réservé -  OUI  NON

Original remis  
pour exécution à  
COPIE pour INFORMATION à :

**ACUS**

Cabinet	<input type="checkbox"/>	Aff. Mar.	<input type="checkbox"/>
Défense	<input type="checkbox"/>	Archives	<input type="checkbox"/>
Sécu - Civile	<input type="checkbox"/>	Bât. France	<input type="checkbox"/>
Insp. Incendie	<input type="checkbox"/>	D.D.A.S.S.	<input type="checkbox"/>
Secrét. général	<input type="checkbox"/>	D.D.A.	<input type="checkbox"/>
D. A. G.	<input type="checkbox"/>	D.D.C. Prix	<input type="checkbox"/>
D. A. F.	<input type="checkbox"/>	D. D. E.	<input type="checkbox"/>
D.A.S.C.E.U.	<input type="checkbox"/>	D. S. V.	<input type="checkbox"/>
S. A. E.	<input type="checkbox"/>	Education	<input type="checkbox"/>
S. C. C.	<input type="checkbox"/>	I. L. S. A.	<input type="checkbox"/>
S. P. Brest	<input type="checkbox"/>	J. et Sports	<input type="checkbox"/>
S. P. Chât.	<input type="checkbox"/>	Mines	<input type="checkbox"/>
S. P. Morlaix	<input type="checkbox"/>	P. T. T.	<input type="checkbox"/>
A. C. V. G.	<input type="checkbox"/>	Travail M. G.	<input type="checkbox"/>

Pour le Préfet, Directeur Général  
Le Chef du Bureau A3

L. PIAT



SECRETARIAT D'ETAT  
AUX ANCIENS COMBATTANTS

OFFICE NATIONAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
Hôtel National des Invalides  
75700 PARIS

A T T E S T A T I O N

Bureau A.3  
Combattants Volontaires  
de la Résistance

Résistance Métropolitaine

SC/GMO

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS,

Sur la demande de Monsieur Joseph BISQUAY

Né le 22 janvier 1917 à QUERRIEN

Domicilié : 5, rue de Kerlideo - QUIMPERLE

Vu l'article R.260 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre ;

Vu l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance ;

Vu l'avis du Préfet dudit département ;

Vu le procès-verbal de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du 10 Mai 1979).

A T T E S T E :

que le temps de présence dans la Résistance, pris en considération pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance, a été fixé comme suit :

Période du 1er mars 1944 au 10 août 1944.

PARIS, le - 8 JUIN 1979

Pour copie certifiée conforme  
Le Chef du Bureau A3

Pour le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants  
et par délégation

Le Préfet, Directeur Général de l'Office National

Le Sous-Directeur

Signé : J. GARGUET

Le PIAT



9334

BISQUAY 7/2

Arzans

12 MARS 1958 - CA. déclaratif

25 AVRIL 1958

— do —

9636

Orzano le 9 Juin 1959.

Monsieur Bisquay Joseph, Instituteur à Orzano

à

Monsieur Le Secrétaire Général, Chef départemental des A.C. et V.G.,

Monsieur Le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre notification en date du 27 avril 1959 et vous en remercie bien sincèrement.

Je tiens aussi à m'excuser du retard apporté à l'expédition de ma photo d'identité, mais ayant été malade jusqu'à vendredi je n'ai pu me faire photographier qu'hier seulement.

Veuillez croire, Monsieur Le Secrétaire Général, à mes remerciements sincères.

Bisquay

10 JUIN 1959

PREFECTURE DU FINISTERE

SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE L'OFFICE NATIONAL DES  
ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES  
DE GUERRE

QUIMPER, le 27 AVRIL 1959

Le SECRETAIRE GENERAL,  
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,

à M<sup>r</sup> Bisquay Joseph  
Instituteur - Arzano  
(S/C. de M. le Maire)

C.V.R./9334

Monsieur

Je suis heureux de vous faire connaître que la qualité de Combattant  
Volontaire de la Résistance vous a été reconnue.

En vue de l'établissement de votre carte, vous voudrez bien me faire  
parvenir dans les meilleurs délais, jointe à la présente note, une photographie  
d'identité portant au verso, vos nom, prénoms et adresse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL,  
CHEF du SERVICE DEPARTEMENTAL,  
C. FLOCH.



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la COMMISSION  
DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES de la  
RESISTANCE.

(Réunion du 24 mars 1958)

Le lundi 24 mars 1958, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du FINISTERE, sous la présidence de M. GAY, Secrétaire Général, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

ETAIENT PRESENTS :

MM. FLOCH, Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,  
GUEGUEN, représentant le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,  
le Capitaine DIETRICH, représentant le Général Commandant la 3ème Région militaire,

YVINEC Albert	F.F.I.	(titulaire)
GRANNEC Joseph	F.F.C.	(titulaire)
ROLLAND Jean-Louis	F.F.C.	(titulaire)
MILLOUR Yves	F.F.C.	(titulaire)
LINDEN Pierre	R.I.F.	(suppléant)

EXCUSES :

M.M. le Trésorier-Payeur Général  
BOURRIERES F.F.I. (titulaire)

--:--:--:--

Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 30 décembre 1957.

Aucune question litigieuse n'étant soulevée, M. le Président invite les Membres de la Commission à procéder à l'examen des dossiers qui lui sont soumis par les services administratifs de l'Office départemental.

Les décisions suivantes sont prises :

../..

Demandes instruites au titre de l'article R-255 du Code des Pensions  
militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre -

Avis favorable émis à l'unanimité -

M. Bisquay Joseph - Arzano

Motif : Activités non contestées et estimées suffisantes  
.....  
.....  
.....

-:-:-:-:-

La séance est levée à 17 heures.

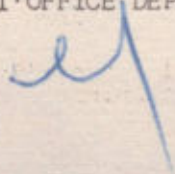
QUIMPER, le 24 Mars 1958

Le SECRETAIRE,  
D. GOURRET.

Le PRESIDENT,  
P. GAY.

Pour extrait certifié conforme,

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,



OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 20 MARS 1958  
Impasse de la Palestine

5114  
Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à Quimperlé

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 9334

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un  
**BULLETIN N° 2** du Casier Judiciaire de :

M BISQUAY Joseph Emile Louis Marie  
né le 22 janvier 1917 à Querric

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 24 MARS 1958 )

DOSSIER N° 9334

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par M. Bisquay Joseph Emile Louis Marie  
né le 22 janvier 1917 à Quervien  
demeurant à Arzano

Le postulant produit :

- un ~~Certificat d'appartenance (Modèle national) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE (~~  
du ~~au 10 août 1944~~
- une attestation délivrée par M. ~~Liquidateur national de~~
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. ~~Furc et~~  
~~Oradec~~ validés par M. ~~Truquier~~  
Liquidateur National de ~~Front national~~ certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du ~~juillet 1943~~ au ~~soi le 10 août 1944~~  
~~travail sous FN et lui-même - volontaire - de laquis de la Roche~~  
~~Contat de Cruz Oradec~~

AVIS FAVORABLE (Paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,



AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

Signature d'un Membre  
de la Commission,



QUIMPER, le 24 MARS 1958  
Signature du  
Secrétaire de la Commission,



ATTESTATION  
=+=+=+=+=

Je soussigné S. Lieutenant Auguste FURIC, D.M. 4/51 P F I  
n° 34.239, Croix de Guerre, Médaille de la Résistance, Française,  
Ex-Responsable Cantonal du Front National durant la période clan-  
destine

Certifie sur l'honneur que :

Monsieur BISQUER Joseph, Instituteur à ARZANO (Finistère)  
s'est engagé volontairement dans les rangs du Front National en  
Juillet 1943

Etait chargé de la coordination des actes contre l'ennemi  
entre le Front National et le Réseau Libé-Nord

A coupé la ligne téléphonique souterraine entre BANNALEC  
et ROSPORDEN en Mai 1944

Entré au maquis de la Roche en BANNALEC le 31 Juillet 1944

A assuré la liaison entre les Sections pendant le combat  
de Créis-Obet en BANNALEC

A continué à servir au 2° Bataillon de Marche sur le Front  
de LORIENT jusqu'à la Libération avec le Grade de Lieutenant

Nous délivrons le présent certificat pour valoir ce que de  
droit.

BANNALEC le 3 Novembre 1957

Signé : A. FURIC

Le Signataire de la présente attestation engage sa respon-  
sabilité pénale (Loi n° 48-1329 du 27 Août 1948 - J.O. du 28 Août  
1948)

Vu et approuvé : Signé OUADEC, Lieutenant P F I n° 39.160

P. OUADEC, 1 rue Général Barthou à  
VAUCRESSON (S. et O.)

Vu pour la légalisation de la signature de M. FURIC

BANNALEC le 5 Novembre 1957

Le Maire : signé : PICARD

Vu les signatures de M.M. FURIC et OUADEC

Le Liquidateur National du Front National

Signé : MUGNIER

M. MUGNIER, Carte C V R n° 096388

PARIS le 15 Novembre 1957

Four copie certifiées conforme

ARZANO - 6 MARS 1958  
Maire.



*Copie certifiée conforme à l'original*  
Le Secrétaire Général de l'O.F.D.  
*[Signature]*



DOSSIER N° *9234*

A DETACHER

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

*Monsieur BISQUAY Joseph*

demeurant à **ARZANO** - *Bourg*

déclare avoir reçu la carte N° *442.879*

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A **ARZANO** le *16 Juin* 195*9*  
(signature)

*Bisquay*

MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE

OFFICE NATIONAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de GUERRE

SERVICE DEPARTEMENTAL du FINISTERE  
RESISTANCE METROPOLITAINE

DECISION GLOBALE N° A - 29/114

en date du 16 AVRIL 1959

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE,

VU le Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre,

VU le décret n° 59-366 du 28 février 1959 relatif aux mesures propres à accélérer l'instruction des demandes de reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'arrêté du 11 mars 1959, portant abrogation de l'article A. 159-2 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution et le refus du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU les demandes présentées par les intéressés, en vue d'obtenir la reconnaissance de la qualité de Combattant Volontaire de la Résistance,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance (Séance du 24 mars 1958).

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

Nom et Prénoms :

Bisquay Joseph

Date de naissance :

22 janvier 1917.

: Carte délivrée

: Numéro : Date

: 142879 : 11 JUIN 1959

Pour extrait certifié conforme.

QUIMPER, le 16 AVRIL 1959

Le SECRETAIRE GENERAL,  
CHSE du SERVICE DEPARTEMENTAL  
de l'OFFICE NATIONAL,

P/ le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre,  
et par délégation,  
P/ le PREFET, absent,  
Le SECRETAIRE GENERAL,  
signé : P. GAY.





5583  
OFFICE NATIONAL des  
ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de la GUERRE

Office départemental du  
FINISTERE

9334  
DEMANDE de la CARTE du 11 MARS 1958  
COMBATTANT VOLONTAIRE de la RESISTANCE

AVIS TRES IMPORTANT - Il est du plus grand intérêt pour le postulant, de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) BISQUAY  
Prénoms (2) Joseph Emile Louis Marie  
Pseudos (3)  
Date et lieu de naissance (4) Querrien (Finistère) 22. 1. 1917.  
Situation de famille : Marie - 1 enfant.  
Profession : Instituteur  
Nationalité : Française  
Adresse actuelle (5) Quzano (Finistère)  
SITUATION MILITAIRE (postérieure au 17 juin 1940) Lieutenant  
Lieutenant

PROMOTIONS ou DECISIONS INTERVENUES DEPUIS la LIBERATION :

Reformé définitif à 100% (NI) pour méningite

SITUATION CIVILE sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates)

Prisonnier dès l'arrivée des Allemands à Querrien le 11. 6. 41 - à Compiègne et Royallieu  
Instituteur à Bannalec du 1. 2. 41 au 30. 10. 45

BLESSURES (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

- (1) En lettres capitales
- (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel
- (3) Souligner le plus connu
- (4) Joindre bulletin de naissance
- (5) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant-cause.

T.S.V.P.

10300  
DECORATIONS avec référence (J.O. du )  
Citations, numéro de l'ordre et copie du texte à { au titre de la  
annexer. Résistance

RELATION SOMMAIRE des DIFFERENTES ACTIVITES EXERCEES dans la RESISTANCE :

Indiquer (avec LIEUX et DATES) : { Voir attestation } plus Libipg <sup>30/01/44</sup>  
a) Les FORMATIONS ou RESEAUX auxquels vous avez appartenu ; Libe-Nord  
b) Le NOM des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.)  
qui vous ont CONTACTE, NOMME ou DESIGNE à vos grades et fonctions,  
COMMANDE ; Colonel Bittart Lieutenant Delambré M<sup>me</sup> Cozmao  
Commandant Lecomte Marcel Buisson No. 21700  
c) Les ACTIONS contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les  
RESPONSABILITES ASSUREES ou les SERVICES RENDUS ; Responsable du  
parachutage d'armes à S. cair dans la nuit du 9 au 10-7-44  
d) Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Job

CERTIFIE EXACT :  
A le  
(signature)

ATTESTATION  
=+=+=+=+=

Je soussigné S. Lieutenant Auguste FURIC, D.M. 4/5I F F I  
n° 34.239, Croix de Guerre, Médaille de la Résistance, Française,  
Ex-Responsable Cantonal du Front National durant la période clan-  
destine

Certifie sur l'honneur que :

Monsieur BISQUIN Joseph, Instituteur à ARZANO (Finistère)  
s'est engagé volontairement dans les rangs du Front National en  
Juillet 1943

Etait chargé de la coordination des actes contre l'ennemi  
entre le Front National et le Réseau Libé-Nord

A coupé la ligne téléphonique souterraine entre BANNALEC  
et ROSPORDEN en Mai 1944

Entré au maquis de la Roche en BANNALEC le 3I Juillet 1944

A assuré la liaison entre les Sections pendant le combat  
de Créis-Obet en BANNALEC

A continué à servir au 2° Bataillon de Marche sur le Front  
de LORIENT jusqu'à la Libération avec le Grade de Lieutenant

Nous délivrons le présent certificat pour valoir ce que de  
droit.

BANNALEC le 3 Novembre 1957

Signé : A. FURIC

Le Signataire de la présente attestation engage sa respon-  
sabilité pénale (Loi n° 48-1329 du 27 Août 1948 - J.O. du 28 Août  
1948)

Vu et approuvé : Signé OUADEC, Lieutenant F F I n° 39.160

P. OUADEC, 1 rue Général Barthelemy à  
VAUCRESSON (S. et O.)

Vu pour la légalisation de la signature de M. FURIC

BANNALEC le 5 Novembre 1957

Le Maire : signé : PICARD

Vu les signatures de M.M. FURIC et OUADEC

Le Liquidateur National du Front National

Signé : MUGNIER

M. MUGNIER, Carte C V R n° 096388

PARIS le 15 Novembre 1957

Pour copie certifiée conforme

ARZANO le 6 MARS 1958



*Copie certifiée conforme à l'original*  
Le Secrétaire Général de l'O.D.  
*[Signature]*

RENNES, le 16 MAI 1958

Le Général de Division MANCEAUX-DEMIAU  
Commandant la 3ème Région Militaire

à

Monsieur J. B I S Q U A Y  
Instituteur public à  
A R Z A N O (Finistère)

R/MLG

III° REGION MILITAIRE

-----  
ETAT-MAJOR

-----  
1er Bureau  
Section Chancellerie  
F.F.C.I.

-----  
T61 : 57-71 poste 317

-----  
N° 1386 /I/CH/FFCI

Objet - Demande de Certificat d'Appartenance aux F.F.I.  
(Modèle National)

Références - Vos lettres, l'une reçue le 24.3.1958  
et l'autre en date du 10 mai 1958.

Monsieur,

En réponse à vos lettres citées en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le décret n° 51-95 du 27 janvier 1951 a fixé au 1er Mars 1951 la date limite de dépôt des demandes de certificat d'appartenance aux F.F.I. (Modèle National).

N'ayant reçu de votre part aucune demande avant cette date, il ne m'est plus possible de faire droit à votre requête qui est frappée de forclusion.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

~~P.O. le Chef d'Etat-Major :~~

P. O. Le Chef du 1er Bureau



OFFICE DEPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES DE LA GUERRE  
du FINISTERE

QUIMPER, le 27 MAI 1958

C.V.R. (Art. R 255)

Dossier N° 9334

Le SECRETAIRE GENERAL de  
l'OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS  
COMBATTANTS & VICTIMES de la GUERRE

à M: Bisquay Joseph  
Instituteur Arzano  
(S/C de M. le Maire)

M. Arzano

La formule de demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance que vous avez utilisée comporte, au verso, une partie réservée à la "relation sommaire des différentes activités exercées dans la Résistance".

Il y est précisé que le postulant doit indiquer, "avec lieux et dates", les formations auxquelles il a appartenu, les noms des responsables qui l'ont contacté, nommé, désigné ou commandé, ses actions personnelles contre l'ennemi, les responsabilités assurées.

Vos réponses à ces diverses questions étant incomplètes, je vous prie de m'adresser, dès que possible, une déclaration sur l'honneur portant tous les éléments d'information destinés à permettre à la Commission départementale d'émettre, sur votre demande de carte, un avis motivé de manière précise et détaillée.

Votre déclaration sur l'honneur devra être rédigée au verso de la présente lettre.

Veillez agréer, M. Arzano, l'assurance de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

Arzano

(Voir au verso)

DECLARATION sur l'HONNEUR

RELATION SOMMAIRE des DIFFERENTES ACTIVITES EXERCISEES dans la RESISTANCE

Je, soussigné : *Pisquay Joseph*  
né le *22 Janvier 1917* à *Quimier (Finistère)*  
domicilié à *Arzano (Finistère)*

déclare, sur l'honneur, que mes différentes activités dans la Résistance ont été les suivantes :

Formations auxquelles j'ai appartenu : (préciser lieux et dates)  
*"Libé - Nord". Engagé volontaire en juillet 1943 à Baunalec, (charge de Front National et de la coordination entre le Front National et Libé Nord). Entré au bureau de la Roche et Baunalec le 31 juillet 1944.*

Noms des responsables qui m'ont contacté, nommé, désigné ou commandé :  
(Préciser lieux et dates) - *Louis Hasecét (marie de Quimper) en 1942 qui m'a contacté. Commandant Pezanne (fusillé à Berhoat) qui m'a désigné comme chef d'organisation dans 7 communes. Lieutenant Colonel Berthaut - Le commandant Doyen de Quimper - Le Capitaine Lavat et le Capitaine Alain Le Derouet de Baunalec.*

Actions personnelles que j'ai accomplies contre l'ennemi - responsabilités assurées - : (Préciser lieux et dates) - *J'ai été chargé de la coordination des actes contre l'ennemi entre le Front National et Libé Nord en octobre 1943. J'ai fait couper la ligne téléphonique entre Baunalec et Rosforden en mai 1944. J'ai assuré la liaison entre les sections pendant le combat de Creis Obet en Baunalec. J'ai participé au parachutage de Coadry en Saer dans la nuit du 1er au 10 juillet 44, comme responsable avec le lieutenant de Dez. J'ai continué à servir au 2<sup>e</sup> Bataillon de Marche sur le front de l'orient jusqu'à la libération, avec le grade de lieutenant sous les ordres du colonel Aboll de Pont. Scoff.*

OBSERVATIONS :

Certifié exact - sur l'honneur -  
A *Arzano* le *28 Mai* 1957 -  
(Signature)

*J. Pisquay*

DÉPARTEMENT  
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT  
DE QUIMPER

CANTON  
DE SCAËR

ACTE N° 4

---oOo---

COMMUNE DE QUERRIEN

BULLETIN DE NAISSANCE

Le vingt-deux Janvier mil neufcent dix-sept

est né à QUERRIEN

Joseph Emile Louis Marie BISQUAY

fils de Jean Marie BISQUAY

et de Marie Anne PILORGÉ

Mention marginale : Marié à SCAER, le 1er Décembre 1939  
avec Marie Anne SINQUIN.

Délivré à titre de renseignement administratif.

En Mairie, le 10 Février 1958.

Le Maire,



*[Signature]*